



---

# PANORAMA DE PRESSE

---

04/03/2019 08h00

CGT

# SOMMAIRE

---

---

## SYNDICALISME

(2 articles)

---

---



dimanche 3 mars 2019  
16:39

### Assurance chômage: Martinez dénonce le «populisme» de Macron (341 mots)

Philippe Martinez, le secrétaire général de la CGT, s'est insurgé dimanche contre les critiques d'Emmanuel Macron à l'encontre des partenaires sociaux, i...

Page 6



lundi 4 mars 2019

### « Macron, c'est le vieux monde » (271 mots)

« Les questions sont claires et précises. Mais pour l'instant, je n'entends pas de réponses. Si les problèmes étaient réglés, il n'y...

Page 8

---

---

## ACTUALITE SOCIALE

(7 articles)

---

---



lundi 4 mars 2019

### 20millions (99 mots)

c'est la somme, en euros, que le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, a annoncé dimanche avoir demandé au constructeur ...

Page 10



dimanche 3 mars 2019

### Bataille d'arguments sur les allocations de certains chômeurs (966 mots)

Colère des syndicalistes et perplexité de plusieurs économistes. L'exécutif a déclenché une vive controverse, mardi 26 fév...

Page 11



lundi 4 mars 2019

### Assurance-chômage : la gouvernance du régime en question (601 mots)

Edouard Philippe l'a assuré : pas question pour l'Etat de gérer le régime d'assura...

Page 13



lundi 4 mars 2019

### Coup de balai en vue dans les entreprises publiques locales (941 mots)

Voilà un sujet épineux de plus entre les élus locaux et l'Etat, un dossier qualifié de « sensible » par ses bons connaisseurs. Mais...

Page 14



lundi 4 mars 2019

### Egalité salariale, l'index ne fait pas tout (611 mots)

L'égalité salariale, qui s'insère dans la grande cause...

Page 16

« L'évaluation est plus efficace que la dénonciation » (718 mots)  
L'obligation de publier l'index d'égalité salariale fait-elle de la France un pays  
précurseur ? Nous reprenons une longueur d'avance. Les écarts salariau...

Page 17

Pourquoi l'ascenseur social marche mieux pour les femmes  
que pour les hommes (1131 mots)  
La dernière étude de l'Insee indique que l'ascenseur social a bien mieux  
fonctionné pour les femmes que pour les hommes sur...

Page 19

---

---

## RÉFORME DES RETRAITES

(2 articles)

Retraites : les régimes spéciaux remodelés ? (1209 mots)  
Jean-Paul Delevoye s'apprête à soulever une bonbonne de nitroglycérine. Dans la  
concertation qu'il a ouverte, -depuis un pe...

Page 22

Au fil des réformes, un rapprochement progressif vers le privé  
(667 mots)  
Dès que les mots " réforme des régimes spéciaux " sont prononcés, le -souvenir  
des transports publics paralysés en 1995 ...

Page 24

---

---

## PROTECTION SOCIALE

(1 article)

« Le reste à charge dans les Ehpad doit être plafonné »  
(1169 mots)  
Dépendance La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a engagé une réforme de la  
prise en charge de la dépendance. Après ...

Page 26

---

---

## MOUVEMENTS SOCIAUX

(3 articles)

Une manifestation « décisive » le 16 mars (536 mots)  
Les gilets jaunes prévoient un rassemblement massif à Paris pour marquer la fin  
de la 1re phase du grand débat national. ...

Page 29

**L'Humanité**

lundi 4 mars 2019

### Chez Comdata, les salariés réclament leur « prime Macron »

(707 mots)

Page 30

Pour protester contre le refus de la direction de leur verser cette prime, des téléopérateurs de plusieurs villes de France...

**LA MATINALE  
DU MONDE**

dimanche 3 mars 2019

### « On vit la même chose » : à Lille, Français et Belges défilent en jaune (613 mots)

Page 32

Heureusement que les Belges étaient là. Venus par dizaines, ils ont réussi à donner, samedi 2 mars, un semblant de couleur internat...

---

---

## EUROPE ET INTERNATIONAL

(3 articles)

---

---

**L'Libération**

samedi 2 mars 2019

### Algérie : la jeunesse « assoiffée de justice sociale » (904 mots)

Page 35

Ils n'ont connu que lui. Ils sont nés alors qu'Abdelaziz Bouteflika était déjà président. Certains ne l'ont vu et entendu q...

**Le Monde**

dimanche 3 mars 2019

### Le paradoxe américain (1023 mots)

Page 37

Depuis vingt ans, le fonctionnement de l'économie américaine est un sujet d'étonnement. On y observe une forte déformation...

**LesEchos**

lundi 4 mars 2019

### Le chômage allemand à son plus bas depuis la Réunification

(539 mots)

Page 39

C'est une bonne nouvelle qui augure cependant des lendemains plus difficiles pour ...

---

---

# SYNDICALISME

---

---

## Assurance chômage: Martinez dénonce le «populisme» de Macron

**Philippe Martinez, le secrétaire général de la CGT, s'est insurgé dimanche contre les critiques d'Emmanuel Macron à l'encontre des partenaires sociaux, intervenues après l'échec des négociations sur l'assurance chômage, les qualifiant de «très populistes».**

«C'est très populiste. C'est proprement scandaleux», s'est agacé le secrétaire général de la CGT lors de l'émission BFM Politique.

Au lendemain de l'échec de ces négociations le 20 février, Emmanuel Macron a reproché aux syndicats et au patronat de se défaire de leurs responsabilités sur l'Etat.

«Chaque jour dans le pays, on dit +corps intermédiaires, démocratie territoriale, démocratie sociale, laissez-nous faire+. Et quand on donne la main, on dit +mon bon monsieur, c'est dur, reprenez-la+», avait-il raillé.

«Qui est responsable de cette situation ? Lui», a estimé M. Martinez à propos du président de la République, considérant que la négociation était «impossible» avec une lettre de cadrage du gouvernement qui imposait aux partenaires sociaux de trouver 4 milliards d'euros d'économies.

M. Martinez a également accusé M. Macron de mettre tous les partenaires sociaux «dans le même sac», alors que le refus du bonus-malus, promesse de campagne d'Emmanuel Macron pour réduire le recours aux contrats courts, relevait du Medef.

«Pourquoi il ne dit pas publiquement +le Medef ne veut pas de bonus-malus+ ? Pourquoi il englobe ? A moins qu'il ne veuille pas se fâcher avec ses amis du Medef et préfère se fâcher avec tout le monde», a regretté M. Martinez.

«Plus on avance dans le quinquennat de M. Macron et plus je me dis que c'est lui le +vieux monde+», a-t-il encore accusé. Il a ainsi critiqué la décision du Président de défiscaliser les heures supplémentaires, pour répondre à la grogne des «gilets jaunes».

«C'est une idée de Sarkozy. Alors, qui symbolise le vieux monde ?», a interrogé M. Martinez, s'amusant du fait qu'Emmanuel Macron aille «chercher les idées d'un président de la République d'il y a 10 ans».



[https://medias.liberation.fr/photo/1200215-le-secretaire-general-de-la-cgt-philippe-martinez-g-recu-a-l-elysee-par-le-president-emmanuel-macron.jpg?modified\\_at=1551627309&width=960](https://medias.liberation.fr/photo/1200215-le-secretaire-general-de-la-cgt-philippe-martinez-g-recu-a-l-elysee-par-le-president-emmanuel-macron.jpg?modified_at=1551627309&width=960)

Le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez (g), reçu à l'Elysée par le président Emmanuel Macron, le 12 octobre 2017.



## « Macron, c'est le vieux monde »

Philippe Martinez, patron de la CGT, était hier l'invité de l'émission « BFM Politique ».

« Les questions sont claires et précises. Mais pour l'instant, je n'entends pas de réponses. Si les problèmes étaient réglés, il n'y aurait pas encore des gens dans la rue », rabroue Philippe Martinez. Invité hier de l'émission « BFM Politique », en partenariat avec notre journal, le secrétaire général de la CGT est longuement revenu sur la crise des Gilets jaunes.

Pour lui, pas question de laisser entendre que les organisations syndicales seraient dépassées par ce mouvement. « Ça ne nous échappe pas du tout. Que des citoyens aient besoin de se retrouver, cela rejoint les principes du monde syndical », a-t-il défendu. Tout en reconnaissant le be-

soin de s'adapter aux préoccupations nouvelles du monde du travail : « Il y a des progrès à faire, c'est évident. On a notamment besoin d'être plus présent dans les nouveaux métiers, comme livreurs à vélo par exemple. Mais aussi qu'on s'adresse plus aux jeunes », concède-t-il.

En revanche, pas question d'un syndicalisme obligatoire, comme l'a laissé entendre cette semaine le député LREM Aurélien Taché. « Cela doit rester une démarche volontaire et citoyenne », tranche-t-il. Philippe Martinez a de nouveau attaqué le président de la République, lui qui avait qualifié les syndicats de « vieux monde » en 2017. « Plus on avance dans ce quinquennat, plus je me dis

que c'est lui le vieux monde. Pour les Gilets jaunes, il a eu une super idée ! Défisicaliser, désocialiser les heures supplémentaires. C'était une idée de Sarkozy. Bref, il a été chercher les idées d'un président de la République d'il y a dix ans. Alors faut arrêter de jouer les jeunes... » ■



Paris, hier. Philippe Martinez.

*par Olivier Beaumont*



---

---

# ATTUALITÀ SOCIALE

---

---



## 20millions

**C**'est la somme, en euros, que le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a annoncé dimanche avoir demandé au constructeur américain Ford pour «réindustrialiser» le site de Blanquefort. «Ils se sont engagés à revenir vers nous en début de semaine», a-t-il dit au *Parisien*. L'usine, qui emploie 850 personnes, doit fermer à l'été après le récent refus par le constructeur automobile de la dernière offre du seul repreneur en lice, le strasbourgeois Punch Powerglide. «Monsieur Le Maire parle beaucoup, mais en termes d'action il est beaucoup moins efficace», a tancé le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, sur BFM. ■





FRANCE

## Bataille d'arguments sur les allocations de certains chômeurs

### Edouard Philippe et Muriel Pénicaud ont affirmé qu'un chômeur sur cinq reçoit une allocation supérieure à ses rémunérations antérieures

Colère des syndicalistes et perplexité de plusieurs économistes. L'exécutif a déclenché une vive controverse, mardi 26 février, en dévoilant quelques-unes de ses pistes pour transformer le système d'indemnisation des demandeurs d'emploi. " *Il faut que le travail paye toujours plus que le chômage* ", a lancé Edouard Philippe. Or ce n'est pas forcément le cas, a poursuivi le chef du gouvernement, lors d'une conférence de presse à Matignon. Présente à ses côtés, Muriel Pénicaud, la ministre du travail, a précisé qu'un chômeur indemnisé sur cinq touche une allocation supérieure à la moyenne de ses rémunérations mensuelles perçues antérieurement. Un tel " *dysfonctionnement* " résulte de règles qu'il faut modifier, a-t-elle affirmé.

Pour défendre une réforme politiquement sensible, l'exécutif s'est donc prévalu d'arguments chocs, qui ont scandalisé les leaders des confédérations de salariés. La statistique mentionnée est " *caricaturale* " et permet au pouvoir en place " *de dire que les chômeurs profitent du système* ", s'est indigné Laurent Berger, numéro un de la CFDT. Les autres centrales ont réagi sur le même ton.

Qu'en disent les économistes, qui connaissent bien les rouages de l'Unédic – l'association paritaire chargée de piloter l'assurance-chômage ? " *Je ne vois pas bien comment le gouvernement parvient au ratio évoqué. Mais je ne dis pas que c'est radicalement impossible* ", confie Bertrand

Martinot, ancien responsable de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle. Chercheuse au Centre d'études de l'emploi et travail (CEET), Claire Vivés s'interroge : " *Cette statistique -correspond sans doute à quelque chose, mais comment a-t-elle été construite ?* " " *Par Pôle emploi* ", -répond l'entourage de Mme Pénicaud, en indiquant que des compléments d'information seront apportés. Le point mis en exergue par la ministre tient aux modalités de calcul de la prestation, qui sont épouvantablement complexes. Travail continu ou fractionné

Au cœur du problème, il y a en particulier le salaire journalier de référence (SJR), sur lequel est basé le montant final de l'allocation. D'après le ministère du travail, le SJR peut, dans certaines situations, conduire à l'octroi d'une indemnisation plus importante que le salaire mensuel moyen de la personne quand elle exerçait une activité. Un peu plus de 600 000 inscrits à Pôle emploi se trouveraient dans ce cas de figure.

" *Je pense que l'ordre de grandeur avancé par le gouvernement est juste. Il illustre une thématique que j'avais déjà abordée dans un livre en 2013* ", raconte Bruno Coquet, de l'Observatoire français des conjonctures économiques. Dans cet ouvrage (*L'Assurance chômage*, L'Harmattan), le chercheur compare la situation de deux personnes ayant travaillé six mois dans l'année pour un salaire mensuel identique. La seule différence entre elles réside dans le fait

que l'une a travaillé de manière continue, tandis que l'autre a été employée de façon fractionnée. " *Avec les règles de calcul applicables, on parvenait à la conclusion que l'allocation de la deuxième personne correspondait à près de 160 % de son revenu mensuel moyen, soit un pourcentage deux fois plus élevé que celui de la première. Les dispositions en vigueur aboutissent donc à des inégalités, qu'il convient de corriger* ", explique M. Coquet.

Chercheur associé à l'Institut de recherches économiques et sociales, Jacques Freyssinet considère que la question " *est connue de longue date, mais elle n'est devenue problématique qu'avec la prolifération des CDD très courts, observée depuis une quinzaine d'années* ". Sous-entendu : le phénomène dénoncé par le gouvernement a attiré l'attention car il concerne un nombre grandissant d'individus.

Il ne faut pas perdre de vue une autre dimension importante ; derrière le chiffre brandi par Mme Pénicaud, il y a des " *demandeurs d'emploi dont l'indemnisation porte sur des petits montants* ", insiste Mme Vivés : " *Si les paramètres de l'Unédic changent, ce sont des personnes en situation précaire qui vont en faire les frais.* "

Tout en partageant certains des constats dressés par l'exécutif, M. Coquet souhaite que le gouvernement agisse de façon mesurée, en mettant sur la table tous les éléments : " *Il faut un diagnostic précis et partagé – ce qui n'est pas le cas à l'heure ac-*

tuelle – afin de bien informer le débat public, plaide-t-il. Les changements à venir peuvent être de grande ampleur, pour des populations à petits revenus, ce qui peut justifier des réformes graduées. " M. Freyssinet, lui, se montre circonspect sur la suite : si le sujet a été placé sur le devant de la scène " pour justifier la lutte contre les

CDD très courts, on peut le comprendre ", remarque-t-il. En revanche, " s'il s'agit de préparer une réduction des droits des plus précaires, l'appréciation est différente ".

Le gouvernement a conscience de tous ces enjeux, assure une source proche du dossier. Celle-ci ajoute que

la réforme ne se limitera pas à une nouvelle formule pour calculer l'allocation des -chômeurs et que tout sera fait pour améliorer l'accompagnement des plus fragiles.

**Bertrand Bissuel ■**

*par Bertrand Bissuel*





## Assurance-chômage : la gouvernance du régime en question

Le Premier ministre a affirmé que la gestion par les partenaires sociaux n'est pas remise en cause. La CFDT et le Medef se montrent très critiques.

Edouard Philippe l'a assuré : pas question pour l'Etat de gérer le régime d'assurance-chômage à la place des partenaires sociaux. « Nous ne nous posons pas la question de la gouvernance de l'Unédic », a expliqué le Premier ministre mardi 26 février, en présentant la suite de la réforme, après l'échec de la négociation. En clair, comme en 1979 et en 1984, les pouvoirs publics prennent temporairement le relais d'un patronat et de syndicats défaillants.

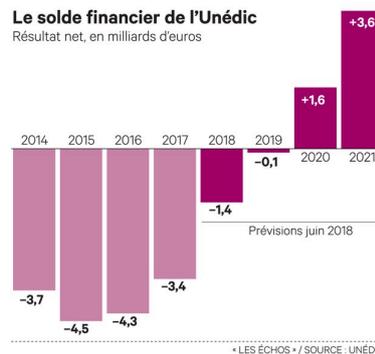
Ces déclarations n'empêchent pas les intéressés de s'interroger sérieusement sur l'avenir du paritarisme à l'Assurance-chômage instauré il y a... soixante ans. Intervenant devant des militants du Modem, cette semaine, le numéro un de la CFDT, Laurent Berger, n'a pas mâché ses mots : « Le gouvernement dit qu'il ne veut pas remettre en cause la gestion paritaire mais si c'est pour qu'on regarde passer les trains, si c'est pour faire mine de gérer quelque chose qui est imposé en réalité par l'Etat, cela n'a pas d'intérêt. »

### L'Etat détient les clefs

Quelques jours avant, le patron du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, avait menacé lui aussi de revoir la participation de son organisation à la gestion du régime, refusant « que l'on

tombe dans un système où l'on sert de caution comme à l'Assurance-maladie ». Une chose est sûre : si l'Etat s'est toujours invité dans la gouvernance du régime, ne serait-ce que parce qu'il a le pouvoir d'agréer ou pas la convention sur laquelle s'étaient accordés les partenaires sociaux, il n'avait jusqu'à présent pas totalement la main dessus. Désormais, c'est lui qui détient toutes les clefs.

Grâce à la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, le gouvernement a la faculté de présenter sa liste de courses aux partenaires sociaux, avec obligation pour ces derniers de s'y tenir. Formalisée dans un document de cadrage, cette liste des courses instaure notamment une trajectoire financière.



### Craintes du patronat

Même si une convention court, le

gouvernement a le droit de l'annuler pour lui substituer son propre dispositif. C'est ce qu'il s'apprête à faire avec le texte sur lequel s'étaient accordés les partenaires sociaux en 2017 et qui reste valable jusqu'en septembre 2020. En décidant d'utiliser à plein tout de suite l'arme atomique qu'il a créée, l'exécutif prend le risque d'une crise ouverte avec la CFDT et le Medef au moins.

Va-t-elle éclater immédiatement ? La nature des mesures qui seront annoncées à l'issue de la concertation, au printemps, selon Edouard Philippe, sera déterminante. Même si elle n'éclate pas maintenant, le dossier ne sera pas clos pour autant. L'autre disposition prise par le gouvernement porte sur le transfert des cotisations salariales chômage vers la CSG. Celle-ci conduit à la perte de la maîtrise d'une partie des recettes de l'Unédic et au risque chaque année que le Parlement les remette en cause. C'est la grande crainte du patronat. Pour s'en prémunir, il propose un modèle de gouvernance à deux étages pour éviter que l'Etat ne se défasse sur les cotisations employeurs. ■

par Leila De Comarmond





## Coup de balai en vue dans les entreprises publiques locales

Le gouvernement envisage de réformer ces sociétés appréciées des collectivités, d'y imposer plus de transparence et un plafonnement des rémunérations. Il soutient aussi l'assouplissement du statut que préparent les élus locaux et les parlementaires.

Voilà un sujet épineux de plus entre les élus locaux et l'Etat, un dossier qualifié de « sensible » par ses bons connaisseurs. Mais le gouvernement semble prêt à mettre un coup de pied (léger) dans la fourmilière des 1.300 entreprises publiques locales (EPL). Le ministère de la Cohésion des territoires travaille sur une réforme de ces sociétés qu'affectionnent les collectivités territoriales pour construire des logements, porter leurs projets d'assainissement, d'énergies vertes, etc.

L'Inspection générale de l'administration avait qualifié il y a deux ans ces structures « d'un angle mort de la gestion publique locale ». En 2017, la Cour des comptes avait aussi réclamé un sérieux ménage dans les trois statuts des EPL, à savoir les historiques sociétés d'économie mixte (SEM) qui datent de 1982, les sociétés publiques locales de 2010 et les Sociétés d'économie mixte à opération unique (Semop). Manque de transparence de leurs gestions, rémunérations excessives de leurs dirigeants, les critiques sont récurrentes.

Dernier cas en date, la Chambre des comptes d'Occitanie a passé au crible mi-décembre la SEM funéraire de Montpellier. « Les modalités d'exercice de la direction générale doivent être révisées (cumul du mandat social et d'un contrat de travail salarié, niveau important de rémunération, utilisation d'un véhicule de service comme une voiture de fonction non

déclarée fiscalement et socialement) », écrivent avec leur euphémisme habituel les magistrats. La presse a aussi pointé les difficultés de l'aménageur de l'agglomération Melun Val de Seine, dont le directeur général touchait 200.000 euros d'avantages. Dans son rapport annuel, la Cour des comptes signale les irrégularités de la Semco de Bobigny.

### Le feu aux poudres

C'est pourtant une réaction de défense des EPL menée début 2019 qui donne l'occasion au gouvernement d'aborder le sujet. Plusieurs sénateurs emmenés par le centriste Hervé Marseille ont conçu une proposition de loi pour contrer un arrêté du Conseil d'Etat de novembre dernier. Ce dernier a mis le feu aux poudres chez les élus locaux en jugeant illégitime qu'une collectivité soit actionnaire d'une EPL si elle n'exerce pas toutes les compétences liées à cette structure. De l'avis de beaucoup d'experts, la décision interprète avec jusqu'au-boutisme la suppression par la loi Notre de 2015 de la clause de compétence générale. Pour d'autres, c'est au contraire un signal envoyé aux collectivités qui tentent de continuer à exercer les compétences qu'elles ont perdues.

Pour Hervé Marseille, il y a urgence à agir : « Les préfets multiplient depuis novembre les circulaires dans les départements », se désole Hervé Marseille. Pour l'ancien président de la

Fédération régionale des EPL d'Ile-de-France, ces outils souples très efficaces ont, entre autres, permis de construire des dizaines de milliers de logements dans sa région. « Environ 700 à 800 EPL sont actuellement bloquées sur les territoires, c'est autant de projets en moins pour les PME, par exemple », prévient Thierry Durnerin, directeur général de la Fédération des entreprises publiques locales (FEPL).

Jacqueline Gourault a récemment rencontré Hervé Marseille pour lui assurer son soutien à un texte de correction. Il permettra à une collectivité de participer à une EPL s'il possède au moins l'une des compétences liées. Un assouplissement important, puisqu'une même EPL peut notamment s'occuper d'urbanisme, d'environnement et de social en même temps. « Nous chercherons un vecteur législatif en avril », précise Hervé Marseille.

### Standard de gouvernance

Le ministère souhaite profiter du projet de loi pour y intégrer une modernisation du statut de ces entreprises, les remettre à un standard de gouvernance plus actuel. Apporter en particulier davantage de transparence sur leur fonctionnement. Des EPL multiplient par exemple les filiales, diluant la responsabilité des actionnaires. Des exécutifs locaux peuvent y masquer une partie de leur

dette, de leurs effectifs ou de leurs dépenses.

A contrario, les directions des EPL s'affranchissent parfois de leurs actionnaires, peu regardants. Il s'agirait donc d'apporter plus d'information aux assemblées délibérantes des collectivités, via entre autres la consolidation des risques. « Il faut absolument assainir le secteur pour éviter les dérives des collectivités des années 1980. Justement pour éviter le

discrédit qui pourrait être jeté sur des outils utiles. Certains salaires sont par exemple hallucinants », confirme un expert d'une association d'élus locaux. Le gouvernement envisage sur ce dernier sujet d'encadrer les rémunérations des EPL avec, notamment, l'exercice de plafonds pratiqués dans d'autres structures comparables.

Hervé Marseille refuse néanmoins que son texte de loi porte ces ajustements, le jugeant trop urgent pour

accepter un retard. « C'est un sujet très consensuel chez les élus locaux, seule l'administration ne supporte pas ces entreprises qu'ils ne comprennent pas. » La FEPL reconnaît davantage la nécessité de rénover le secteur, elle prépare pour la fin de l'année un Livre blanc avec des propositions dans ce sens. Mais Thierry Durnerin demande que la réforme ne se fasse pas cette année. ■

*par Matthieu Quiret*





## Egalité salariale, l'index ne fait pas tout

Désormais, les entreprises devront chaque année calculer leur index d'égalité salariale en se référant, selon leur taille, à quatre ou cinq indicateurs.

L'égalité salariale, qui s'insère dans la grande cause nationale du quinquennat Macron, a tout juste commencé à être mise en musique avec un index spécifique. La disposition s'inscrit dans la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel adoptée en août dernier et est entrée en vigueur vendredi 1ermars. Premières concernées : les entreprises de plus de 1.000 salariés, viendront ensuite toutes les entreprises de plus de 250 salariés au 1er septembre 2019, et, enfin, celles entre 50 et 249 salariés au 1er mars 2020.

Désormais, les organisations devront chaque année calculer leur index d'égalité salariale en se référant, selon leur taille, à quatre ou cinq indicateurs : l'écart de rémunération femmes hommes, l'écart de répartition des augmentations individuelles, l'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés), le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité, le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Elles devront rendre publique la note sur 100 qu'elles auront obtenue et la communiquer, avec le détail des dif-

férents indicateurs, à leur Comité social et économique (CSE) et à l'Inspection du travail. Celles qui auront obtenu moins de 75 points, devront mettre en oeuvre des mesures correctives pour, au moins, atteindre ce seuil, dans un délai de trois ans. Voilà pour l'armature de cette mesure qui doit mettre fin aux inégalités de traitement dans la vie professionnelle, quarante-six ans après l'inscription du principe « A travail de valeur égale, salaire égal ». Les salaires des femmes sont toujours, pour le même travail, inférieurs de 9 % à ceux des hommes.

### A la manière d'un risque

Pour autant, l'index soulève depuis plusieurs mois des questions de mise en oeuvre. « Les entreprises sont aujourd'hui en train de le calculer, mais elles ne savent pas forcément qu'en faire, quelle augmentation réaliser et sur quelle population », témoigne Léonard Fontaine, spécialiste en gestion des risques au sein du cabinet d'actuaire Galea. Et il susciterait des interrogations sur sa justesse. « L'index est un outil statistique qui ne prend pas en compte les spécificités de chaque entreprise, explique le consultant. Il raisonne par tranche d'âge, pour des échelons et postes

définis, une segmentation qui ne prend pas en compte l'ensemble des données à disposition et n'identifiera pas forcément les femmes concernées et les écarts de rémunération. » Flairant un marché, Galea a fait le choix d'appréhender le sujet de manière très fine, à la manière d'un risque pour l'entreprise. Son modèle, qui intègre l'ensemble des variables, doit permettre d'engager une discussion avec les fonctions RH, à partir d'une liste de femmes identifiées, pour cibler leurs mesures. « Des écarts potentiels de salaire peuvent être expliqués ; l'index peut, par exemple, comparer une femme de trente et un ans avec un homme de trente-neuf ans », illustre Léonard Fontaine, qui pointe, par ailleurs, une possible oscillation du taux de discrimination pour les entreprises à fort taux de turn-over.

Les entreprises ne veulent pas passer à côté du sujet, ne serait-ce que pour une question d'image puisque les résultats vont être rendus publics. Mais, glisse Léonard Fontaine, « certaines n'ont encore aucune idée du score qu'elles vont obtenir ». ■

par Valérie Landrieu





ACTUALITÉ SOCIÉTÉ

MURIEL PÉNICAUD, MINISTRE DU TRAVAIL

## « L'évaluation est plus efficace que la dénonciation »

### INTERVIEW

#### **L'obligation de publier l'index d'égalité salariale fait-elle de la France un pays précurseur ?**

Nous reprenons une longueur d'avance. Les écarts salariaux atteignent 25 % sur l'ensemble de la carrière. Ils démarrent dès l'embauche, puis continuent au premier enfant, s'aggravent au deuxième. À la retraite, les pensions accusent un différentiel de 37 % ! Il faut mettre un grand coup d'accélérateur.

#### **Êtes-vous satisfaite des résultats ?**

Sept cents entreprises ont achevé leur déclaration et 500 sont en train de le faire. J'attends d'elles qu'elles terminent au plus vite la semaine prochaine. À ce stade, une entreprise sur cinq qui a déclaré n'obtient pas la note minimale.

#### **Comment agir ?**

D'abord, la prise de conscience. Des sociétés vont découvrir qu'elles discriminent sans le savoir. Ensuite, la transparence. L'index est publié sur le site Internet de l'entreprise et déclaré au ministère du Travail. Il alimentera un débat interne et externe. C'est un enjeu réputationnel et d'attractivité des talents dont s'inquiètent les entreprises. Même celles qui ont un score entre 80 et 100 seront en compétition. Elles auront à cœur de progresser. Un employeur qui ne sera pas dans les clous passera pour ringard, en plus d'avoir une obligation de rattrapage salarial.



Muriel Pénicaud jeudi à Paris.  
YANN BOHAC/SIPA

#### **Vous êtes très optimiste !**

Ce 1er mars marque le début de l'égalité réelle entre femmes et hommes dans les entreprises. C'est un beau jour. J'ai deux enfants, une fille et un garçon. Comment aurais-je pu, en tant que ministre du Travail, leur dire qu'à la fin de leurs études ils ne seraient pas sur un pied d'égalité ? Avec cet index, nous avons la photo et le film. Une fois le cliché pris, il faut rattraper les écarts. Cette obligation concernera 40 000 entreprises d'ici à 2020. On contrôlera au bout de trois ans si elle a été respectée. Ce sujet devient une priorité de l'inspection du travail, qui fera 7 000 contrôles par an. La République doit dire ce qui est acceptable ou non.

#### **Pourquoi n'afficher qu'une note globale ? Ce n'est pas très transparent...**

Mon objectif n'est pas l'affichage, mais le résultat ! En interne, chaque comité social et économique aura accès au détail des cinq critères. Je

compte sur les syndicats et le management pour s'en saisir. Ce serait une erreur de ne pas en faire un sujet de dialogue social. Pour la première fois, les salariés auront la matière pour dialoguer. Ce sera du grain à moudre, opposable juridiquement. On ne peut pas tricher avec ces chiffres.

#### **C'est un peu « Balance ton patron » ?**

Non, ce n'est pas de la dénonciation, c'est de l'évaluation pour l'action. C'est bien plus puissant et efficace ! Collectivement, le pays va prendre conscience du problème et des leviers d'action. À tous les niveaux du management, ce sera une révélation. Cet index contribuera à augmenter le pouvoir d'achat des femmes, alors qu'un tiers d'entre elles sont à la tête de familles monoparentales.

#### **Le décret d'application en a déçu certains...**

Il traduit à la lettre ce que j'ai présenté en novembre et qui avait été salué par toutes les organisations patronales et syndicales, sans exception.

#### **Trois ans pour combler les écarts, c'est beaucoup ?**

Les entreprises qui y sont déjà parvenues ont eu besoin de deux ou trois années. Quand l'écart est important et que le délai pour le corriger est juste d'un an, elles n'essaient pas de le faire, parce qu'elles se disent que

c'est impossible. Mieux vaut réussir  
en trois ans qu'échouer chaque an-  
née. ■

*par Juliette Demey et Emma-  
nuelle Souffi*





FOCUS

## Pourquoi l'ascenseur social marche mieux pour les femmes que pour les hommes

La dernière étude de l'Insee indique que l'ascenseur social a bien mieux fonctionné pour les femmes que pour les hommes sur les quatre dernières décennies. Mais les inégalités des chances demeurent trop importantes.

Les récents mouvements de protestation ont suscité beaucoup de débats sur les inégalités et l'efficacité du système éducatif français. Plusieurs membres des "Gilets jaunes" ont mis en avant le manque de justice sociale et d'équité fiscale à travers des territoires parfois délaissés. L'augmentation de la taxe carbone, qui a mis le feu aux poudres, a mis au grand jour des problèmes économiques et sociaux bien plus profonds.

Face à ces défis, plusieurs travaux publiés cette semaine apportent un éclairage relatif aux répercussions du système socioprofessionnel sur la mobilité sociale des Français.

### La mobilité sociale des hommes stagne depuis 40 ans

Dans une étude publiée ce mercredi 27 février, l'Insee signale que ces 40 dernières années, la mobilité sociale des hommes en France est restée quasiment stable (lien : <https://insee.fr/fr/statistiques/3733096>).

D'après les derniers résultats disponibles, « 65 % des hommes français âgés de 35 à 59 ans, actifs occupés ou anciens actifs occupés, relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur père en 2015 ». Ce taux est relativement similaire à celui de 1977 (63,8%) même s'il a légèrement varié sur la période.

Dans cette enquête, les données in-

diquent que si la part des hommes qui ont connu une mobilité ascendante a légèrement augmenté passant de 23,5% à 27,6% entre 1977 et 2015, la proportion de ceux qui ont connu une mobilité descendante a doublé passant de 7,2% à 15% sur la même période. Pour expliquer cette évolution de la mobilité sociale chez les hommes, les économistes de l'Insee évoquent « l'évolution de la structure des emplois entre les générations d'hommes nés entre 1955 et 1980 et celles de leur père. »

« Cette mobilité dite "structurelle" reflète les profonds changements de la société française depuis la fin des Trente Glorieuses : poursuite du déclin de l'emploi agricole, baisse de l'emploi industriel, salarisation et tertiarisation croissantes de l'économie se sont traduites par une baisse du nombre de travailleurs indépendants et d'ouvriers, au profit des emplois de cadres et professions intermédiaires. »

### L'ascenseur social a mieux fonctionné chez les femmes

Du côté des femmes, la mobilité sociale a progressé. Selon l'enquête de l'institut de statistiques, 71% des femmes de 35 à 59 ans actives occupées ou anciennes actives occupées font partie d'une autre catégorie socioprofessionnelle que celle de leur mère. « En 40 ans, ce taux de mobilité sociale féminine a connu une forte hausse de 12 points, concentrée entre

la fin des années 1970 et le début des années 1990. »

Outre la mobilité intergénérationnelle, l'étude indique que l'expansion de la mobilité verticale a été plus forte que celle des hommes. « Depuis 1977, le taux de mobilité verticale a plus que doublé pour atteindre 52% en 2015. Il dépasse ainsi de 9 points celui des hommes, alors qu'il était inférieur de 8 points 40 ans plus tôt. » En dépit de ces améliorations, les inégalités entre les hommes et les femmes, et les manquements à la parité dans le monde du travail sont toujours bien présents.

Lire aussi : À Bercy, la parité est loin d'être respectée (lien : <https://www.latribune.fr/economie/france/a-bercy-la-parite-est-loin-d-etre-respectee-808674.html>)

### Des inégalités des chances toujours bien présentes

Dans un récent post de blog, (lien : <https://oecdecoscope.blog/2019/02/25/la-france-les-inegalites-et-lascenseur-social/>) la cheffe économiste de l'OCDE Laurence Boone et Antoine Goujard du département économique de la même institution ont pointé « les inégalités des chances qui se reproduisent à travers le système éducatif et les générations ». Outre les plus pauvres, les deux auteurs rappellent que ce phénomène frappe aussi les classes moyennes. Ils ex-

pliquent notamment que les disparités s'enracinent dès le plus jeune âge en fonction des territoires et des catégories socioprofessionnelles, et se poursuivent tout au long de la vie.

« *Alors que le système social et les aides publiques prennent en charge la garde des jeunes enfants de façon importante, chez le tiers de la population le moins aisé, seuls 30% des enfants intègrent des modes d'accueil dits "formels", crèches, halte-garderie ou assistantes maternelles, contre près de 60% pour l'ensemble de la population.* » »

À l'école, les résultats des différentes enquêtes Pisa signalent que la proportion des élèves français ayant de faibles compétences en compréhension de texte et en mathématiques atteint 15%, soit un des niveaux les plus élevés des pays développés. Par ailleurs, « *les mêmes études Pisa montrent que l'influence du milieu social sur les performances scolaires est l'une des plus élevées des pays de l'OCDE, et tout particulièrement en mathématiques - matière qui, comme on le sait, conditionne beaucoup l'accès aux meilleures filières éducatives en France* ».

### **Des divergences dans l'accès à l'emploi**

Ces inégalités dans l'accès aux infrastructures de garde et ces résultats décevants en matière d'éducation ont ensuite des répercussions sur l'accès à l'emploi des plus jeunes. L'obtention d'un diplôme de l'enseignement

supérieur réduit considérablement les chances d'être au chômage en France. « *Le taux d'emploi des diplômés du supérieur s'élève à 83% [...] alors qu'il s'élève à 51% pour les diplômés de la filière générale de l'enseignement secondaire* », souligne l'OCDE.

Résultat, « *les jeunes sans formation et sans emploi représentent une part plus importante en France que la moyenne de l'Union européenne* ».

### **Un système de redistribution moins favorable aux classes moyennes**

Grâce à l'État-providence, « *le système de redistribution en France est important et corrige bien la pauvreté via d'importants transferts vers les ménages les moins aisés* », expliquent les deux économistes de l'institution basée à Paris.

Si le taux de pauvreté diminue fortement après impôts et transferts, la baisse des inégalités de revenus est beaucoup moins forte. Ces dernières se situent juste en deçà de la moyenne des pays de l'OCDE. « *Cela suggère une moins forte redistribution des transferts nets d'impôts en faveur des classes moyennes.* »

Lire aussi : Les inégalités de revenus à des niveaux records dans les pays développés (lien : <https://www.latribune.fr/economie/international/les-inegalites-de-revenus-a-des-niveaux-records-dans-les-pays-developpes-619797.html>)

Le poids des dépenses contraintes dans le budget des ménages français est également mis en relief dans le post des deux experts. Selon eux, la part du logement dans la consommation des ménages en France est supérieure à la moyenne européenne. Si les logements sociaux permettent en partie de corriger certains déséquilibres, une bonne partie des classes moyennes ne peut pas accéder à ce parc spécifique.

Dans un entretien accordé à *La Tribune* en décembre dernier, le sociologue spécialiste des inégalités Olivier Galland rappelait le fait suivant :

« *La part de ces dépenses contraintes dans le budget des ménages a tendance à augmenter pour les foyers au revenu modeste. Les gens peuvent avoir le sentiment d'avoir un contrôle de plus en plus faible sur leur choix personnel.* »

Lire aussi : "Gilets jaunes" : "La suppression de l'ISF a desservi le gouvernement" (lien : <https://www.latribune.fr/economie/france/gilets-jaunes-la-suppression-de-l-isf-a-desservi-le-gouvernement-800077.html>) ■

Pour les hommes, la mobilité sociale a stagné entre 1977 et 2015 selon la dernière enquête de l'Insee.

Pour les femmes, la mobilité sociale a stagné entre 1977 et 2015 selon la dernière enquête de l'Insee.

par Grégoire Normand



---

---

# RÉFORME DES RETRAITES

---

---



FRANCE

## Retraites : les régimes spéciaux remodelés ?

Dans un document, le Haut-Commissariat à la réforme des retraites se penche sur ces dispositifs d'exception

Jean-Paul Delevoye s'apprête à soulever une bonbonne de nitroglycérine. Dans la concertation qu'il a ouverte, -depuis un peu plus d'un an, avec les partenaires sociaux, le haut-commissaire à la réforme des retraites aborde, à partir du lundi 4 mars, un sujet de nature à braquer des bataillons de salariés et d'agents publics : le devenir des régimes spéciaux - qui permettent à certains actifs de demander le versement de leur pension plus tôt que les autres.

De telles singularités peuvent-elles perdurer dans le " système universel " qui doit être mis en place ? M. Delevoye semble ne pas y être opposé, mais à certaines conditions et moyennant des aménagements. C'est, du moins, ce qui ressort d'un document transmis aux syndicats et au patronat, que *Le Monde* a consulté : le projet de transformation porté par l'exécutif " permet de maintenir des dispositifs particuliers, dès lors que ces dérogations reposent sur des spécificités objectives qui justifient un droit au départ anticipé ", est-il -indiqué dans cette note. Reste à définir les catégories de travailleurs qui pourraient être concernées et celles, éventuellement, qui ne le seraient plus.

" Rétablir la justice du système "

A l'heure actuelle, toute personne qui souhaite prendre sa retraite ne peut le faire qu'à partir de 62 ans. Cette règle est cependant assortie de plusieurs exceptions. Parmi elles, il y a les fonctionnaires relevant de la catégorie dite " active ", qui regroupe

toute une série de métiers exposés à des risques atypiques ou occasionnant des " fatigues exceptionnelles " (policiers, aides-soignants, pompiers...). Le législateur a estimé que la dangerosité ou la pénibilité de ces activités devaient être compensées par la possibilité de cesser sa carrière dès 57 ans (voire 52 ans dans certains cas). Quelque 765 000 agents, actuellement en service, bénéficient de ce régime : près de 60 % d'entre eux travaillent dans un établissement hospitalier.

En dehors de la fonction publique, des dérogations existent chez d'autres employeurs, sur lesquels plane, bien souvent, l'ombre tutéaire de l'Etat : RATP, SNCF, Opéra de Paris, Banque de France, industries électriques et gazières... Depuis une quinzaine d'années, plusieurs réformes ont été adoptées, qui concourent à rapprocher ces différents dispositifs vers le régime général. Mais des écarts significatifs demeurent, s'agissant de l'âge requis pour pouvoir liquider la pension. Or, l'un des objectifs centraux de M. Macron est de rendre le -système plus juste. Les régimes spéciaux sont-ils compatibles avec une telle approche ?

A plusieurs reprises, le président de la République a laissé entendre que non. Le 15 avril 2018, il expliquait ainsi que la réforme était conduite dans un souci d'équité et de transparence. Dans ce cadre, avait-il ajouté, " tous les régimes spéciaux auront vo-

lution à converger, à dix ans ". Deux mois après, il enfonçait le clou : " *Que nous fassions progressivement converger l'ensemble des -régimes existants qui s'étaient construits dans des différences aujourd'hui devenues inexplicables, c'est la clé pour rétablir (...) la justice du système.* "

Mais M. Delevoye, lui, a manifesté un point de vue moins abrupt. " *Il est hors de question de dire qu'on supprime les régimes spéciaux, a-t-il affirmé mercredi 27 février devant des journalistes. Il s'agit de les intégrer dans le -régime avec des règles lisibles et compréhensibles par tout le monde.* " Fin 2017, dans un entretien aux quotidiens régionaux du groupe EBRA, il avait aussi assuré vouloir " *respecter le caractère identitaire de certains régimes de retraite* ", en faisant allusion à ceux de la SNCF et des industries électriques et gazières.

Questions ouvertes

Le document remis au patronat et aux syndicats par le haut-commissaire se garde bien d'avancer des schémas préétablis. Il pose plusieurs questions, volontairement laissées ouvertes : " *Peut-on maintenir des spécificités liées aux statuts professionnels pour des métiers équivalents entre le secteur public et le secteur privé ?* " " *Quels critères spécifiques à la fonction publique ou aux régimes spéciaux seraient de nature (...) à justifier des départs anticipés ?* " Mais toutes ces formules suggèrent que le futur système universel accordera un traitement à part pour certains actifs.

A ce stade, les premières réactions des partenaires sociaux se révèlent très disparates. Alors que la perspective de maintenir des dérogations semble de nature à rassurer les syndicats, Régis -Mezzasalma (CGT) affiche le plus grand scepticisme : le gouvernement, s'indigne-t-il, est en train de " *remettre en cause le statut des fonctionnaires, ce qui va réduire les possibilités de départs anticipés* ". " *Quel sera le niveau de pension pour une personne qui part tôt à la retraite ? Comment financera-t-on ces dispositifs ?* ", s'interroge-t-il.

Un avis partagé par Philippe Pihet (FO). Il faut " *un alignement vers le haut* ", poursuit-il, si l'on harmonise les règles applicables au public et au privé, pour des professions similaires présentant un caractère dangereux ou -pénible. En d'autres termes, " *les conditions du public* " doivent être élargies au privé. Une perspective

difficilement envisageable, cependant, car elle impliquerait des crédits supplémentaires. Or, M. Delevoye a répété que la réforme se fera à enveloppe budgétaire constante.

A l'inverse, la CFDT serait favorable à l'introduction dans le public des critères de pénibilité appliqués au secteur privé. Mais attention, prévient Frédéric Sève, le -représentant de la centrale cégétiste : " *Cela suppose un instrument plus efficace que ce qui existe aujourd'hui pour les entreprises.* " Il rappelle que la catégorie active de la fonction publique cherche aussi à compenser la " *faible attractivité* " de certaines activités : si ces règles particulières sont remises en cause, la crise des vocations observée ici et là dans le public risque de s'accroître.

Le patronat, de son côté, tique un peu à l'idée que soient préservées des filières de retraités -précoces. " *Les*

*Français ne comprendraient pas que le système ne soit universel que pour certains* ", met en garde Eric Chevée, de la Confédération des petites et moyennes entreprises. Gare " *au marché de dupes* ", dit-il : il est hors de question que d'éventuelles dérogations soient financées par les " *réserves* " financières accumulées dans certaines caisses de retraite – celle des indépendants, notamment. " *Le but n'est pas de recopier les régimes -spéciaux tels qu'ils existent à l'heure actuelle, sinon, ça ne sert à rien de faire la réforme* ", renchérit Alain Griset, le président de l'U2P - (artisanat, commerce, professions libérales).

**Raphaëlle Besse Desmoulières, et Bertrand Bissuel ■**

*par Raphaëlle Besse Desmoulières, Et Bertrand Bissuel*





FRANCE

## Au fil des réformes, un rapprochement progressif vers le privé

Malgré l'échec du premier plan Juppé en 1995, les gouvernements successifs n'ont cessé de modifier les règles de départ à la retraite

Dès que les mots " réforme des régimes spéciaux " sont prononcés, le -souvenir des transports publics paralysés en 1995 resurgit, -immanquablement. A l'époque, le premier ministre, Alain Juppé, avait exprimé l'intention -d" *allonger la durée de cotisation requise* " pour que les personnes affiliées à ces dispositifs puissent " *bénéficier d'une retraite à taux plein* ".

L'exécutif s'était cependant évertué à avancer avec prudence, en mettant en place une commission de réflexion sur le sujet et en insistant sur le fait que son but n'était pas la " *suppression* " de tels régimes. Rien n'y fit : cheminots et salariés de la RATP se lancèrent dans une grève de trois semaines, en élargissant leurs -revendications à d'autres sujets (la défense de la Sécurité sociale, etc.), et le projet, à peine évoqué, fut enterré.

Impacts non négligeables

D'autres gouvernements, par la suite, ont réussi à imposer des changements, au nom de con-sidérations budgétaires et d'équité. Les règles applicables aux fonctionnaires des catégories actives (ceux qui partent plus tôt car leur métier est dangereux ou pénible) et aux salariés des régimes spéciaux (SNCF, RATP...) ont été rapprochées de celles en vigueur dans les entreprises. Ainsi, en 2003,

l'équipe de Jean-Pierre Raffarin a, notamment, choisi d'aligner très progressivement le nombre de trimestres requis pour atteindre le taux plein dans le secteur public sur celui du privé.

Cinq ans plus tard, des décrets ont harmonisé, toujours de façon graduelle, les principaux -paramètres des régimes spéciaux avec ceux de la fonction publique.

En 2010, le gouvernement de François Fillon recule de deux ans l'âge de départ à la retraite. La mesure s'applique à tous à terme, y compris aux agents des catégories actives et salariés des régimes spéciaux. En 2014, l'ouvrage est remis sur le métier par la ministre des affaires sociales, Marisol Touraine, en jouant sur l'augmentation de la durée de cotisation. Désormais, pour les générations nées à partir de 1958, ce paramètre augmentera d'un trimestre tous les trois ans à partir de 2020 pour atteindre quarante-trois ans en 2035.

Ces différentes réformes ont eu des impacts non négligeables. Même si les agents des catégories actives et les salariés des régimes spéciaux peuvent toujours partir plus tôt, ils choisissent de plus en plus souvent de retarder le moment où ils cessent

de travailler pour éviter de se retrouver avec des pensions trop faibles. Les comportements évoluent. Ainsi, à la SNCF, les agents de conduite peuvent faire valoir leurs droits à 52 ans ; les autres personnels à 57 ans. Mais ils le font plus tardivement. En 2016, l'âge moyen de départ des premiers atteignait 53 ans et cinq mois (soit trois ans de plus qu'en 2009) et 57 ans et demi pour les seconds (deux ans et deux mois de plus, comparé à 2009). L'écart avec les personnes affiliées à la caisse nationale d'assurance vieillesse reste cependant toujours significatif : ces dernières partent en moyenne à 62 ans et cinq mois.

A la RATP, les comportements évoluent aussi. Le pourcentage de personnes de moins de 57 ans qui sont à la retraite a diminué entre 2008 et 2015, selon une note de la caisse de retraite de l'entreprise publique, diffusée en 2016. " *Ceci s'explique par des départs à la retraite plus tardifs à la suite de l'augmentation de la durée de cotisation lors de la réforme de 2008* ", précise-t-elle.

**R.B.D. et B.Bi. ■**

*par R.b.d. Et B.bi.*



---

---

# PROTECTION SOCIALE

---

---



MARIE-ANNE MONTCHAMP EST PRÉSIDENTE DE LA CAISSE NATIONALE DE LA SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE (CNSA)

## « Le reste à charge dans les Ehpad doit être plafonné »

*Dépendance* La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a engagé une réforme de la prise en charge de la dépendance. Après une large consultation citoyenne, elle attend désormais le rapport de Dominique Libault, le président du Haut conseil du financement de la protection sociale, pour avancer ses pions. Il devrait être remis fin mars. Le projet de loi dépendance sera ensuite discuté au deuxième semestre. Marie-Anne Montchamp, présidente de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et ex-secrétaire d'Etat des gouvernements Raffarin et Fillon, livre son analyse de la situation et ses propositions.



« Les soins ne suffisent pas, les personnes âgées ont besoin d'une présence et il faut intégrer cette dimension dans les organisations », explique Marie-Anne Montchamp. Photo : SABRINA BUDON

### Quel montant est aujourd'hui consacré à la couverture de la dépendance des personnes âgées ?

Environ 30 milliards par an, avec un financement assez complexe. L'Assurance maladie prend en charge les soins médicaux à domicile ou en établissements (Ehpad) pour 12,2 milliards d'euros, les départements financent les soins non médicaux via l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour 6,8 milliards d'euros, l'Etat finance directement pour 4,2 milliards d'euros via les aides fiscales, les crédits d'impôts ou les aides au logement et il reste aussi un gros reste à charge aux familles elles-mêmes, notamment pour l'hébergement en Ehpad ou l'aide à domicile pour 6,3 milliards d'euros.

### Comment expliquez que l'aide soit sensiblement différente d'un département à l'autre ?

Les départements n'ont pas tous la même santé budgétaire et ils ne peuvent donc pas tous affecter la même somme aux personnes âgées. Cela crée d'importantes inégalités territoriales. Cela dépend aussi de la dynamique du vieillissement selon les territoires. Il y a par exemple beaucoup moins de personnes âgées en Ile-de-France que sur la Côte d'Azur, mais dans trente ans, ce sera l'inverse.

### Le modèle actuel de prise en charge du grand âge est-il à bout de souffle ?

Il n'est plus adapté aux besoins de la société. Les services à domicile sont très fragilisés sur le plan économique et pour ce qui est des établissements, les gens ne veulent plus y être placés, car ils y perdent jusqu'à leur citoyenneté, comme l'a révélé l'avis saignant du Conseil national consultatif d'éthique. On ne peut pas laisser le pays dans cette situation paradoxale de recherche pour ses parents de solutions qu'on ne voudrait pas pour soi-même.

### Le gouvernement prépare une grande réforme de la dépendance. Que lui suggérez-vous ?

Même s'il n'est pas idéal socialement, il faut soutenir le système actuel pour ne pas qu'il s'effondre sur lui-même. Il rend malgré tout service. Mais il faut aussi amorcer la transformation et définir un modèle de protection sociale cible qui recueille l'assentiment de tous. C'est une réforme de société qui répond d'ailleurs à la situation sociale et à la grogne actuelles.

### Quelles sont vos propositions ?

Les simples mesures de renflouement ne suffiront pas et il faut se mettre d'accord sur un certain nombre de principes clairs. Cela passe par l'affirmation de la citoyenneté de la personne âgée jusqu'à la dernière seconde de sa vie. Il faut aussi qu'elle se sente chez elle quel que soit l'endroit où elle se trouve effectivement, à son domicile ou en Ehpad. Les services d'aide à domicile (SAD) comme les Ehpad doivent renforcer leur réponse. Leurs pratiques doivent changer, avec une meilleure prise en compte de l'aspect « présentiel ». Les soins ne suffisent pas, les personnes âgées ont besoin d'une présence et il faut intégrer cette dimension dans les organisations. Cela a un coût qu'il faudra chiffrer.

### Comment aider le secteur des services à domicile, qui traverse de

### grandes difficultés ?

Oui, le secteur menace de s'effondrer en raison des financements extrêmement bas qu'il reçoit. Pour une heure de travail, il est financé à hauteur de 19 ou 20 euros via l'APA, alors que la convention collective de la branche professionnelle prévoit une rémunération horaire des personnels de 25 euros. Le manque à gagner est important. Il faut une véritable politique de soutien à ce secteur économique, à l'image des grandes stratégies industrielles de sauvetage qui ont été mises en œuvre dans l'industrie. Le modèle doit être pensé pour vieillir chez soi, puisque c'est ce que les Français réclament.

### Vous parlez d'un investissement massif dans les politiques du logement ?

Oui. Outre le financement de l'aspect « pré-sentiel » et le plan de sauvetage pour les services à domicile, il faut un grand plan d'investissement dans le logement, pour transformer les appartements existants et les rendre compatibles avec le maintien à domicile. Le financement doit être clairement identifié, ce n'est pas à l'Assurance maladie de supporter cette dépense.

### Comment lutter contre le reste à charge des personnes placées en Ehpad ?

Il est actuellement très élevé, de l'ordre de 1 850 euros pour la moitié des résidents. C'est insupportable pour les classes moyennes et souvent supérieures au niveau de leurs retraites. Nous devons apporter une réponse institutionnelle, par exemple en instaurant un bouclier sanitaire, une sorte de plafonnement du reste à charge.

### Quel budget pour financer tous ces changements ?

L'investissement doit être clair et massif, mais il ne doit pas concerner seulement l'Assurance maladie. Les estimations qui sont sur la table en termes de besoins de financement supplémentaires avoisinent les 10 milliards d'euros. Ce n'est pas assez ambitieux, surtout si l'on intègre le financement de l'aspect « présentiel », un big bang dans les services à domicile et une politique active du logement en faveur des plus âgés.

### Comment mieux embarquer les départements dans cette aventure ?

L'Etat moderne doit les accompagner

dans leur responsabilisation territoriale, pas les encadrer. Après avoir indiqué le sens de sa politique publique, il faut que l'Etat passe la main à un opérateur de type agence, à l'image de la Caisse des dépôts ou de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, qui les aide à produire une réponse territoriale.

### Comment les aider financièrement ?

Il faut sortir de cette situation kafkaïenne qui consiste à leur imposer une baisse de leurs dépenses, alors qu'en matière de protection sociale et de dépendance en particulier, elles explosent ! Les dépenses de financement de la protection sociale doivent être sanctuarisées et ne pas être touchées par l'objectif de baisse des dépenses de fonctionnement générale. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Il faut sortir les financements sociaux de l'étau budgétaire. Il faut transformer le mode de gouvernance du financement de la protection sociale dans les départements. ■

*par Interview Mireille Weinberg*

@Mi\_Weinberg t

## ENCADRÉS DE L'ARTICLE

“ Il faut une véritable politique de soutien au secteur économique des services à domicile



---

---

# MOUVEMENTS SOCIAUX

---

---



POLITIQUE

## Une manifestation « décisive » le 16 mars

Les gilets jaunes prévoient un rassemblement massif à Paris pour marquer la fin de la 1re phase du grand débat national.

Officiellement, les chiffres de mobilisation sont en baisse. Selon le ministère de l'Intérieur, un peu moins de 40 000 gilets jaunes ont manifesté samedi dans toute la France. L'estimation au doigt mouillé est contestée à la fois par la page Facebook du mouvement, le Nombre jaune, qui comptabilise 92 000 manifestants, et par un syndicat de policiers, France police, qui en comptait hier « 200 000 » ! Une bataille de chiffres qui pour l'exécutif revêt un enjeu majeur : renverser l'opinion à quelques semaines du scrutin européen.

De samedi en samedi, la situation se tend. En marge des cortèges, comme ce week-end à Lyon, Alès ou Montpellier, des vitrines et du mobilier urbain ont encore été cassés et des policiers caillassés. De l'autre côté, les violences policières se multiplient : à Toulouse, un couple de personnes âgées qui ne manifestaient pas mais avaient passé le cordon de police a été frappé par plusieurs CRS et à Bordeaux, c'est un député de la France insoumise, Loïc Prud'homme, qui a été matraqué après avoir fait connaître sa qualité, a-t-il témoigné hier. Les « complices du pire », selon la formule de Macron pour qualifier

les manifestants, ne seraient-ils pas en réalité réunis à l'Élysée ?

### Le gouvernement reste dans ses bottes sur l'ISF et le Cice

Si la situation s'enlise, c'est qu'il n'y a « toujours pas eu de réponse à la hauteur », affirmait hier sur BFMTV Manon Aubry, la tête de liste FI pour les élections européennes. Curieusement, selon les derniers sondages, le pourrissement de la situation joue en faveur du Rassemblement national, mais aussi... de la République en marche. Le 28 février, un sondage Elabe donnait, sans la présence d'une liste gilets jaunes toujours pas officiellement confirmée, RN et LaREM (associée au Modem) au coude-à-coude (22 %), devant « Les Républicains » (13 %), Europe Écologie-les Verts (10 %), la France insoumise (8 %), Debout la France (5,5 %), le Parti socialiste (5 %), Génération.s (3 %) et le PCF (2,5 %). Testés, les gilets jaunes ne feraient que 3,5 %, alors qu'ils bénéficient encore de la « sympathie » de 58 % des Français, selon un autre sondage (Ifop pour le Journal du dimanche) de mi-février.

Mais l'exécutif n'a pas seulement intérêt à laisser la situation se dégrader. Interrogée par LCI, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a comme ses collègues avant elle estimé qu'il y a « un lieu pour exprimer démocratiquement son point de vue, c'est le grand débat ». Le gouvernement, comme la majorité, attend beaucoup de ces réunions, qui sous diverses formes assurent jusqu'au 15 mars, date de fin avant restitution, le service après-vente des réformes de la Macronie. L'implication des ministres, dans les limites imposées par le chef de l'État et le premier ministre (pas question par exemple de remettre en question la baisse de la dépense publique, la disparition de l'ISF ou le Cice), montre à quelle hauteur ils placent cet enjeu. Les gilets jaunes, eux qui précisément ont du mal à se faire entendre dans ce grand débat, ont prévu de « fêter » autrement cette étape du processus en faisant du 16 mars une manifestation « décisive », avec pour objectif de faire converger à Paris les manifestants régionaux, voire d'autres pays. ■

*par Grégory Marin*





## Chez Comdata, les salariés réclament leur « prime Macron »

Pour protester contre le refus de la direction de leur verser cette prime, des téléopérateurs de plusieurs villes de France vont arrêter le travail cette semaine, avec le soutien des gilets jaunes.

Dans les centres d'appels, la prime Macron est aussi appelée « prime gilets jaunes », car elle a été créée à la suite du mouvement. Raison pour laquelle les téléopérateurs ont décidé de se mobiliser avec leurs amis des ronds-points, solidaires de leur lutte. Ainsi, dans plusieurs villes de France, ils vont débrayer et manifester cette semaine. Pour des raisons d'organisation, ils préfèrent pour l'heure garder secret le jour choisi. Au moins quatre centres d'appels dans des villes différentes devraient être mobilisés. À l'annonce de la création de la « prime Macron », les syndicats de Comdata, numéro 3 des centres d'appels en France, en pleine croissance, ont directement demandé à la direction d'en faire bénéficier les salariés. Celle-ci a répondu qu'elle allait y réfléchir mais n'a ouvert aucun espace de dialogue et n'a pas consulté les représentants du personnel. Le directeur du groupe a fini par envoyer, fin février, un e-mail à chaque salarié, dans lequel il écrivait : « Je suis conscient des difficultés rencontrées par un certain nombre de nos collaborateurs mais je ne pense pas qu'une prime uniforme y réponde de manière satisfaisante. » Une réponse qui a suscité colère et incompréhension. « C'est vraiment ce passage qui a poussé les salariés à prendre la décision de débrayer », explique Anousone Um, délégué syndical SUD de l'un des centres d'appels nouvellement acheté par Comdata. Le directeur « reconnaît que les salariés font un boulot difficile, payé entre 800 et 1 200 euros, ce sont beaucoup de

mères isolées, en temps partiel ou en intérim, des gens vraiment précaires. Une prime, ne serait-ce que de 100 euros, c'est beaucoup quand on est au Smic, et il peut largement se le permettre. Pour moi c'est une forme de mépris, à l'image de Macron, "vous pouvez parler, mais on ne vous entend pas", nous disent-ils ! » s'indigne le délégué syndical. Dans le même domaine d'activité, plusieurs entreprises ont pourtant versé ces primes : Téléperformance, 600 euros, Altice France, 1 000 euros, BlueLink 400 euros, Mondial Assistance, 1 000 euros... « Macron a créé une véritable attente dans certaines entreprises comme la nôtre où cette prime aurait vraiment été utile aux travailleurs. Elle a cristallisé des attentes et renforcé un sentiment d'injustice qui était déjà là, d'autant que certains groupes du secteur l'ont versée et d'autres non », analyse le syndicaliste.

### Un élan de solidarité sur les ronds-points

Plusieurs représentants du personnel des centres d'appels de Comdata, sur leur temps personnel, étaient mobilisés sur les ronds-points, depuis plusieurs semaines. Ils ont partagé, échangé avec les gilets jaunes, porté le fait que les grands groupes qui font des millions en exploitant l'humain doivent aussi être au cœur des revendications des gilets jaunes. Et lorsque les salariés de ces centres d'appels ont parlé de leurs difficultés, de leurs salaires et conditions de travail, et du

refus de leur patron de leur verser la prime, cela a créé immédiatement un élan de solidarité sur les ronds-points. « Cela s'est organisé tout simplement, en fait, tout naturellement, à force d'être ensemble depuis plusieurs semaines, une solidarité s'est créée et plusieurs gilets jaunes dans plusieurs villes ont décidé de venir soutenir les salariés lors de leur débrayage », raconte Anousone Um.

Comdata est un prestataire de services implanté dans plusieurs secteurs, mais il est particulièrement présent dans le domaine des télécoms en France puisque, avec le rachat récent et houleux d'un centre d'appels à Free – Mobipel –, il est sous-traitant des quatre opérateurs français. Le groupe affiche l'ambition de devenir le numéro 1 mondial du centre d'appels. Il réalise déjà plus de 300 millions d'euros de chiffre d'affaires en France et se développe à grande vitesse en Europe.

« Et, pour atteindre ce but, la stratégie est de rogner au maximum les "coûts humains", on est à l'extrême limite basse du droit du travail, ils assument être un prestataire très low cost, et faire un maximum d'économies de bouts de chandelle », déplore Anousone Um. Par exemple, lors des négociations annuelles obligatoires (NAO), il n'a pas été décidé d'augmentation collective, seulement des enveloppes fixes, centre d'appels par centre d'appels, ce qui ampute dramatiquement la marge d'action des syndicats. ■

par *Pierric Marissal* |

|



## « On vit la même chose » : à Lille, Français et Belges défilent en jaune

Heureusement que les Belges étaient là. Venus par dizaines, ils ont réussi à donner, samedi 2 mars, un semblant de couleur internationale à l'acte XVI des « gilets jaunes » à Lille, placé sous le mot d'ordre des revendications sans frontières.

Anglais, Allemands, Néerlandais et Luxembourgeois avaient également été invités sur Facebook à se joindre au mouvement nordique afin de pointer combien les luttes sont les mêmes partout en Europe. Mais les rares « yellow vests » et « gelbe Westen », restaient invisibles parmi les plus de 2 000 protestataires. La manifestation fut franco-belge ou plutôt franco-wallonne car les Flamands se montrèrent, eux aussi, plutôt rares : « *Chez nous, ça ne prend pas. La région doit être trop riche* », avance déçu, Michel, la cinquantaine, arrivé en début d'après-midi de Courtrai.

Les drapeaux belges agités au vent ou portés sur les épaules avaient été acheminés par des familles ou des bandes de copains qui avaient roulé depuis Mons, Namur ou Charleroi. « *Les hausses du diesel et des tarifs d'électricité, une taxe parce qu'on a un chien ou un chat... C'est du grand n'importe quoi. On vit la même chose chez nous que dans les campagnes françaises* », fulminait Bernard, de Mons, qui viendra à Paris pour le grand rassemblement prévu le 16 mars à la fin du débat national.

### La « routine »

Français et Belges ont donc entonné d'une même voix le refrain vedette « *Emmanuel Macron, quelle tête de con, on va te chercher chez toi* » dès le départ du cortège de la place de la République où se dresse la préfecture. Comme tous les samedis depuis le 17 novembre 2018, l'ambiance est plutôt bon enfant. Même les policiers casqués de la BAC le reconnaissent en dépit de deux ou trois échauffourées sur le parcours où le clan des « pirates », habillés tout en noir et aidés de casseurs occasionnels, ont caillassé des CRS, brûlé plusieurs poubelles et démolé des panneaux publicitaires. Jets de lacrymos pour disperser. Une grenade de désencerclement a blessé un jeune manifestant au mollet.

Mais sinon, la « routine » reconnaît l'un des responsables du Furet du Nord, la grande librairie lilloise, en regardant passer le défilé en centre-ville. « *On ne baisse pas le rideau, sauf si ça s'agite d'un coup mais généralement c'est plutôt calme.* » La grande majorité des commerçants adoptent la même tactique, rassurés par un service d'ordre d'anciens militaires en uniforme qui encadrent les rangs et veillent aux débordements. Rue Molinel, près de la gare de Lille Flandres, en voilà un, ex-Marine nationale, qui ferme la porte d'une succursale du CIC laissée ouverte par erreur et se plante devant pour éviter toute intrusion.

## Bonnets phrygiens jaunes

Il pleuvine mais pour signifier l'arrivée du printemps certains arborent une jonquille à la boutonnière. A l'atelier pancarte, un nouveau slogan, différent des traditionnels « *Macron démission* » et « *Non au capitalisme* », a surgi : « *La France, une république benallière dirigée par la racaille Macron, Castaner et Le Drian* » tandis que cinq complices originaires de Noyon (Oise) et coiffés d'un bonnet phrygien jaune scandent : « *Nous ne voulons pas d'une VI<sup>e</sup> République, nous voulons la première démocratie.* » On danse et on fait la chenille quand la fanfare se lance dans « *Bella Ciao* », l'hymne des résistants italiens pendant la seconde guerre mondiale. Les vedettes du jour sont neuf jeunes femmes habillées en Marianne, sparadraps noirs sur la bouche. Au dos de leurs sweat-shirts à capuche rouge, on peut lire trois slogans : « *Débat de sourds* », « *Voix sans issue* » et « *Urgence humaine* ».

A 17 h 30, après une arrivée tumultueuse place de la République où tout avait débuté trois heures plus tôt, un chœur franco-wallon monte quand la dispersion est lancée : « *Au Nord, c'étaient les corons, la terre, c'était le charbon...* »



Manifestation de « gilets jaunes » à Lille, le 2 mars.

Manifestation de « gilets jaunes » à Lille, le 2 mars.

PHILIPPE HUGUEN / AFP

*Par Marie-Béatrice Baudet Lille, envoyée spéciale*



---

---

# EUROPE ET INTERNATIONAL

---

---



---

---

ÉVÉNEMENT

---

---

## Algérie : la jeunesse «assoiffée de justice sociale»

Fortement mobilisée depuis le 22 février, la génération qui n'a connu que Bouteflika rêve d'ouverture et de changement au sommet.

Ils n'ont connu que lui. Ils sont nés alors qu'Abdelaziz Bouteflika était déjà président. Certains ne l'ont vu et entendu qu'à travers des vidéos vieilles d'au moins six ans, date de son dernier accident cardio-vasculaire. Aujourd'hui, le chef de l'Etat est aux abonnés absents.

A lire aussi L'Algérie au bord de l'éclosion

Depuis l'annonce de la candidature de Bouteflika à un cinquième mandat consécutif, des Algériens expriment dans la rue leur refus à un scénario écrit d'avance. Le 22 février, un déclic s'est produit dans le pays : des milliers de citoyens, qui intériorisaient jusque-là leur colère face à un régime qui a institutionnalisé la corruption, ont brisé le silence et manifesté à Alger et dans les principales villes du pays après la prière du vendredi. Une colère pacifique qui s'est exprimée de manière forte chez les jeunes.

«C'est une génération beaucoup plus ouverte sur le monde que les précédentes, à travers Internet et les réseaux sociaux», pointe le sociologue Nacer Djabi. Ils sont mobilisés et parfois créatifs, comme le montrent les pancartes des cortèges : «Former des cadres, ce n'est pas pour être gouvernés par un cadre !» - allusion faite aux cérémonies rituelles affligeantes organisées par les autorités pour rendre, symboliquement, hommage à Bouteflika à travers son portrait officiel encadré. «Non à un djinn [créature surnaturelle invisible, ndr] comme

président, on entend parler de lui mais on ne le voit point !» Ou encore : «Le gouvernement nous pisse dessus, les médias nous disent il pleut !»

«C'est le flou»

Place Maurice-Audin, on a croisé Sammy, 19 ans. Il était venu manifester mardi à l'université d'Alger. «Nous voulons un nouveau président qui nous parle», a expliqué l'étudiant en première année à l'Ecole supérieure des sciences appliquées. C'est l'un de ces pôles d'excellence spécialisés qui accueillent des lycéens détenteurs de fortes moyennes au bac, avant de les orienter définitivement vers les écoles d'ingénieurs. Samy est de cette génération 2.0 enchaînée aux réseaux sociaux.

Il n'a pas pu rejoindre ses camarades, qu'il entend donner de la voix à l'intérieur du campus central, car les forces de l'ordre ont dispersé les étudiants venus des autres universités pour éviter toute convergence. Samy, qui a manifesté le 22 février pour la première fois de sa vie, est resté mobilisé depuis. Sourire chérubin, presque intimidé par nos questions, il explique son engagement : «Dès que nous entendons parler de l'organisation d'une manifestation, nous nous regroupons. Nous avons marché vendredi dernier, nous continuerons à marcher.» Le pays de ses rêves : «Une Algérie où il y a du travail après l'école. Aujourd'hui, c'est le flou, tout est flou !»

A lire aussi Algérie : «La seule chose

que Bouteflika a réussi à démocratiser c'est la corruption et le népotisme»

Cette colère de la jeunesse, par son ampleur, rappelle celle d'octobre 1988. Pour autant, cette période, qui a sonné le glas du régime du président Chadli Bendjedid (1979-1992), est selon le sociologue Nacer Djabi un moment historique à part : «C'est différent dans la mesure où les jeunes qui se sont alors révoltés avaient grandi sous le régime du parti unique et ils militaient dans la clandestinité. C'était aussi une époque économiquement difficile et marquée par la montée de l'islamisme radical. Octobre 1988 a donné lieu à une démocratie biaisée. Mais la nouvelle génération a su tirer les enseignements de l'expérience passée.» Un parallèle saute toutefois aux yeux : cette nouvelle génération est éprise du même idéal de liberté, de justice et de prospérité. «Nous voulons une Algérie libre qui attire des touristes. Nous avons un beau pays, des côtes, le Sahara, des montagnes, des monuments historiques. Quand tu voyages, tu constates tout ça», raconte Nalia, 20 ans, étudiante en deuxième année d'architecture. En revanche, «nous ne construisons pas bien. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de bons architectes, mais les autorités ne les laissent pas travailler et bouffent les budgets alloués aux projets». C'est ce qui l'a poussée à manifester contre un cinquième mandat de Bouteflika : «Il est incapable. Nous ne comprenons pas pourquoi il s'accroche ! Lui-même dit dans une vidéo [en 1999] qu'un candi-

*dat doit se retirer s'il est malade.»*

«Transition vers la démocratie»

La maladie de Bouteflika alimente le ras-le-bol généralisé depuis des années, comme le raconte Selma Djebbar, une étudiante en journalisme de 28 ans que *Libération* a contactée par téléphone : «*Ma génération n'a connu que Bouteflika. Au début, il a "pacifié" le pays, même si on pourrait en discuter, et il a bénéficié d'une conjoncture économique favorable qui lui a permis d'acheter la paix sociale... Mais en réalité, aujourd'hui, on veut vraiment construire le pays, entamer une transition vers la démocratie, avoir un sys-*

*tème économique plus juste, du travail, des choses simples finalement...»*

L'étudiante estime que «*la génération de [ses] parents a été sacrifiée pour peu de résultats. On est assoiffés de justice sociale*», affirme-t-elle : «*Avec Bouteflika, la corruption n'a fait qu'augmenter et l'Etat est à deux doigts de la défaillance.*»

Selma Djebbar constate que depuis le début des manifestations, il y a une forte implication des mouvements militants, mais aussi une émergence d'organisations, même si «*on ne sait pas vraiment qui lance quoi*». Elle veut croire à la mobilisation de «*millions*

*de personnes*» dans les cortèges. Et rejette toute forme de violence : «*Les consignes, c'est : pas de casse, pas de dégâts, canaliser les mouvements négatifs et ne pas entrer en confrontation avec les forces de l'ordre.*» Elle poursuit : «*On veut des démonstrations de force, mais pacifiques.*» Car ces jeunes souhaitent éviter la répression policière, comme celle qui a lieu en ce moment au Venezuela. Selma Djebbar est optimiste : «*On a de l'espoir, et on n'a plus vraiment peur. Le peuple n'a fait qu'exercer son droit à la citoyenneté, rien de plus.*» ■

*par Lyas Hallas et Nathan Mann*





## Le paradoxe américain

Depuis vingt ans, le fonctionnement de l'économie américaine est un sujet d'étonnement. On y observe une forte déformation du partage des revenus en faveur des profits et au détriment des salariés. De 1998 à 2018, les salaires réels ont progressé de 28 % de moins que la productivité du travail ; les 30 % d'Américains en bas de l'échelle des revenus ont aujourd'hui le même pouvoir d'achat qu'au début des années 1990 ; la part des salaires dans le PIB a reculé de 58 % à 52 %.

Cette déformation du partage des revenus implique une forte hausse des marges bénéficiaires des entreprises et un freinage des hausses du salaire par tête de 4 % par an à la fin des années 1990, à 3 % aujourd'hui, mais en passant par une période (2009-2015) de hausses du salaire par tête inférieures à 2 % par an. Dans le même temps, la productivité du travail a considérablement fléchi ; elle augmente en tendance de 3 % par an à la fin des années 1990, seulement de 1 % par an aujourd'hui. Quels sont les mécanismes économiques qui expliquent aux Etats-Unis la hausse des marges bénéficiaires des entreprises, le freinage des salaires et la baisse du poids des salaires dans le revenu national, et le ralentissement de la productivité, ce qui est a priori contradictoire ? Le freinage de la productivité montre des entreprises moins efficaces, qui ne devraient pas avoir des marges bénéficiaires plus fortes.

Une première explication repose sur le maintien de taux d'intérêt bas qui ont conduit à la concentration des

entreprises et à l'apparition de positions dominantes (E. Liu, M. Mian, A. Sufi, " Low Interest Rates, Market Power, and Productivity Growth ", *NBER Working Paper* n° 25505, janvier 2019). D'une part, les taux d'intérêt bas permettent aux entreprises plus importantes d'accroître plus facilement leur capital, donc de devenir encore plus compétitives, et d'éliminer leurs concurrents. D'autre part, ils conduisent à une valeur plus forte des profits actualisés futurs des entreprises les plus efficaces.

Economie très inefficace

Cela explique la très forte hausse de la concentration des entreprises depuis la fin des années 1990 aux Etats-Unis ; la concentration se mesure à la part de production, dans chaque secteur d'activité, qui est réalisée par les entreprises plus grandes (usuellement les quatre entreprises les plus grandes du secteur). Cette hausse révèle l'apparition de positions dominantes (monopole ou oligopole). Le point très important est que cette apparition a lieu dans tous les secteurs d'activité, et pas seulement dans les nouvelles technologies et Internet. Certes, il y a les GAFAs, mais il y a des positions dominantes partout.

La seconde explication tiendrait au fait que l'emploi et la valeur ajoutée aux Etats-Unis se déplacent vers les entreprises où le poids des salaires dans la valeur ajoutée est faible, où les marges bénéficiaires sont élevées (M. Kehrig, N. Vincent, " The Micro-Level Anatomy of the Labor Share Decline ", *NBER Working Paper* n° 25275, novembre 2018). Cette double série de recherches permet de

comprendre les évolutions caractéristiques de l'économie américaine durant les vingt dernières années.

Dès la fin des années 1990, la Réserve fédérale passe à une politique monétaire expansionniste ; le taux d'intérêt des Fed Funds est en permanence inférieur à la croissance (en valeur) de l'économie américaine, sauf lorsque ce taux de croissance s'effondre dans les récessions (2001, 2009). Aujourd'hui, le taux d'intérêt de la Réserve fédérale est de 2,5 %, alors que la croissance nominale des Etats-Unis est de 5,5 %. Cela conduit à la concentration des entreprises et à l'apparition d'entreprises dominantes dans tous les secteurs d'activité. Ces entreprises développent, du fait de leur taille, une double position dominante. Sur les marchés des biens et services, elles ont un comportement habituel de monopole. Elles font certes beaucoup de recherche et déposent beaucoup de brevets, mais il s'agit de se protéger contre de potentiels entrants sur leur marché. Cela explique pourquoi il peut y avoir à la fois freinage très important de la productivité et hausse forte des dépenses de recherche et développement. Sur le marché du travail, ces entreprises occupent également une position dominante. Ce qui leur permet de freiner les salaires.

Tout cela conduit à une économie américaine très inefficace et très déséquilibrée : faiblesse des salaires, ouverture des inégalités, recul des gains de productivité. Comment sort-on de cette situation ? Il existe trois pistes différentes. La première serait une

remontée importante des taux d'intérêt par la Réserve fédérale. Elle accroîtrait le coût du capital, réduirait la valeur de marché des entreprises aux marges bénéficiaires élevées, et réduirait donc la concentration, l'inverse du mouvement depuis vingt ans. Cette perspective reste très improbable.

La deuxième serait le retour de l'antitrust ; il est difficile de comprendre que, dans un pays normalement

adepte de l'économie libérale, les autorités de la concurrence aient laissé apparaître autant de positions dominantes, et à nouveau pas seulement dans les entreprises de l'Internet. La troisième serait l'arrivée à la présidence d'" un démocrate de gauche " (comme la nouvelle représentante de l'Etat de New York, Alexandria Ocasio-Cortez) qui changerait complètement les règles du marché du travail (hausse du salaire minimum, fiscalité redistributive) et redonnerait du

pouvoir de négociation aux salariés.

Mais, aujourd'hui, aucune de ces évolutions n'a lieu, et l'économie américaine reste caractérisée par le développement des entreprises dominantes extrayant des rentes de monopole.

**De Patrick artus ■**

*par De Patrick Artus*





MONDE — ALLEMAGNE

## Le chômage allemand à son plus bas depuis la Réunification

Février a vu le nombre de chômeurs baisser de 21.000, mais le nombre de postes vacants a progressé de 3,4 % sur un mois. Le manque de main-d'oeuvre qualifiée touche de plus en plus de secteurs.

C'est une bonne nouvelle qui augure cependant des lendemains plus difficiles pour l'économie allemande. Le marché du travail n'a jamais été aussi dynamique depuis la Réunification : le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 21.000 personnes entre les mois de janvier et de février, ce qui fait un total de 2,236 millions de chômeurs en données corrigées des variations saisonnières (CVS), a annoncé vendredi l'Office fédéral du travail. Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi a reculé de 173.000 personnes, soit un recul de 6,8 %, permettant à l'Allemagne de maintenir son taux de chômage à son niveau plancher de 5 %.

Malgré le ralentissement économique enclenché ces derniers mois, cette forte baisse confirme la solidité de l'économie domestique allemande. L'accroissement du nombre d'actifs devrait en outre nourrir le moteur de la consommation, seul à tourner actuellement tandis que celui des exportations souffre des tensions internationales. Mais la progression simultanée du nombre de postes non pourvus (+26.300) inquiète les entreprises. Atteignant un total de 784.000 en février, « le nombre record de postes vacants est un signal d'alarme pour l'Allemagne. La pénurie de main-d'oeuvre qualifiée devient un frein à la croissance », prévient Steffen Kampeter, direc-

teur général de la Fédération des employeurs allemands (BDA). Il dénonce les méfaits de l'abaissement de l'âge de départ à la retraite de 67 à 63 ans pour certaines professions, alors même que la population vieillit : « Au cours des deux dernières années, environ un quart de million de travailleurs qualifiés ont pris leur retraite prématurément chaque année. C'est beaucoup plus que ce que le gouvernement allemand avait prévu à l'origine », regrette-t-il.

### L'apprentissage en perte de vitesse

Pour l'heure, cette tension accrue sur le marché du travail est en faveur des actifs puisqu'elle pousse les salaires vers le haut (+3,2 % en 2018 et +4,8 % attendus par le gouvernement en 2019). Bien que mesurée, la hausse de 0,5 % à 1,7 % de l'inflation en février n'est pas sans lien avec cette évolution.

Mais ces départs sont d'autant ennuyeux que l'apprentissage, qui alimente les besoins en travailleurs qualifiés de l'Allemagne, de la métallurgie aux soins infirmiers en passant par l'électronique, attire de moins en moins de jeunes. Une enquête menée par l'Institut Ifo et le prestataire de services du personnel Randstad auprès des responsables de ressources humaines d'un millier d'entreprises allemandes révèle que 68 % d'entre elles ont reçu moins de demandes d'apprentis au cours des cinq dernières années. Un tiers aimerait en outre en former davantage. Si l'apprentissage continue de perdre de son éclat, plus de 80 % des 2,9 millions de postes non pourvus en 2025, selon les estimations de Prognos AG pour l'association des entreprises bavaroises, concerneront ces profils de travailleurs spécialisés.

Correspondante à Berlin ■

par Ninon Renaud

